



ENJEU

HVE: une certification pour les riches?

Publié le 01/04/2014 par Séverine Favre dans [vie de filière](#), [enjeu](#), [certification hve](#), [haute valeur environnementale](#), [chiffre d'affaires intrants](#), [indicateurs HVE](#), [vif](#), [laurent braut](#), [vigneron independant](#), [biodiversité](#), [agro-ecologie](#)



Dans les tuyaux depuis 2008, la certification HVE pour **Haute Valeur Environnementale** prend peu à peu racine. D'après les derniers chiffres, environ **70 exploitations agricoles**, toutes filières confondues, seraient **certifiées HVE**.

La champagne pionnière

C'est en **Champagne** que les **pionniers** de cette démarche ont fait leurs premiers pas en 2012. En deux ans, les conditions d'éligibilité ont un peu changé et **le nombre de certifiés aussi**. Dans la région champenoise, six vignerons et un négoce, champagne Bollinger, peuvent désormais communiquer sur cette démarche. Une vingtaine de dossiers serait en cours d'évaluation.

On pourrait se demander **pourquoi la Champagne est leader en matière de viticulture HVE**? Certains répondent franco à cette question en déclarant:

Parce que HVE est fait pour les riches !

D'accord, pas d'accord, voyons sur quoi se fonde ce bruit de couloir et revenons sur la démarche HVE.

La démarche HVE : kezakoz?

La certification possède trois niveaux.

- Niveau 1 : c'est le respect de la réglementation environnementale. C'est un prérequis indispensable pour accéder aux autres niveaux.
- Niveau 2 : il n'est pas nécessaire pour passer du niveau 1 à 3. Dans la majorité des cas, ce niveau est utilisé par les vignerons certifiés par une démarche privée dont le cahier des charges ne fait pas l'objet d'une reconnaissance officielle (publiée au BO). C'est le cas de Terra Vitis par exemple dont les membres peuvent faire valloir une équivalence HVE niveau 2.
- Niveau 3 : c'est le seul qui permet d'obtenir la mention HVE. Pour y accéder deux possibilités:
 - L'option A
 - L'option B

Et c'est là que le bas blesse! Si on lit les textes, on a effectivement **l'impression qu'il y a un os**.

Un os?

Pour satisfaire aux conditions de l'**option A**, le vigneron doit respecter **quatre indicateurs**. Chaque indicateur est **composé d'un ensemble d'items**. Des points sont accordés selon l'**IFT**, la **fertilisation** azotée, les surfaces enherbées, le nombre de ruches, de surface en IAE (ex-SET), les surfaces en MAE... Pour être dans les clous, il faut avoir au moins 10 points par indicateurs.

Venons-en maintenant à l'**option B**, celle qui fait parler... Pour la valider, le vigneron doit respecter **deux indicateurs composés de zéro item!**

- Pourcentage de la SAU en **équivalent infrastructures agro-écologiques** supérieur ou égal à **10%**
- **Les charges d'intrants doivent représenter au plus 30% du chiffre d'affaires**

Donc, si on résume grossièrement: deux vignerons, qui ont les même IAE, le même itinéraire technique mais pas le même chiffre d'affaires ne sont pas reconnus de la même façon pour les efforts en matière de démarche environnementale... **Le pauvre doit passer par l'option A qui compte de multiples**

conditions quand le riche passe par l'option B, où quelques mètres de haies suffisent?

Un raccourci contesté

Polémique? **Laurent Brault, responsable HVE au VIF** conteste ce raccourci:

HVE a été conçue et mise en place par les pouvoirs publics pour qu'un **maximum** d'agriculteurs et de **vignerons** puissent bénéficier d'une référence unique **de qualité environnementale**.

Lorsque nous faisons des simulations, les domaines certifiés le sont aussi bien avec l'option A qu'avec l'option B.

Les indicateurs de l'**option A** ne sont **pas fortement discriminants**. Un item où l'on est un peu faible est **compensé** par un autre. Qui plus est, les "notes" ne sont pas sévères.

Dans 80 % des cas, les vignerons sont en dessous de l'IFT régional. Les vignerons qui n'irriguent pas ont d'emblée les points maximum pour un des quatre indicateurs. Un vigneron qui raisonne un minimum sa fertilisation a 10 points sur l'indicateur gestion de la fertilisation. Ceux qui ont des problèmes sont parfois les vignerons qui font de la polyculture car le bilan est sur l'ensemble de l'exploitation.

Le point fort d'HVE, pour l'option A comme pour l'option B, c'est **la biodiversité** dans et surtout à côté des parcelles.

Actuellement le **problème d'HVE ce n'est pas les grilles de notations**. Loin de là! La démarche séduit. Au VIF, c'est la première fois que des stages qui ne parlent ni de réglementation ni de commercialisation attirent autant de vignerons. En un an, sur 2014, nous allons toucher 90 vignerons. Sur 6000 adhérents cela peut paraître dérisoire mais l'intérêt est là.

Le problème n°1, c'est le **manque de personnes habilitées** à valider le niveau 1. Dans certains départements, personne ne peut le faire. Les vignerons qui ont tout pour être HVE sont **bloqués pour des raisons administratives**.

Votre avis nous intéresse, qu'en pensez-vous?

EGALEMENT DANS MON-VITI.COM



60 jours pour soutenir la Cnaoc



Vendanges tardives : faut-il généraliser ?



Qui tient le meilleur site Internet de vigneron ?



Ajouter un commentaire...

Publier également sur Facebook

Publier en tant que Maxime Bodenan (Ce n'est pas vous ?)

Commenter

Module social Facebook